



# CONSEIL COMMUNAL DE NOVILLE

## SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE NOVILLE Vendredi, 10 décembre 2021 - 20h00 à la salle du Battoir Procès-verbal no. 04/2021

<b>Présidence : M. Yves PELLET</b>		
<b>Municipalité</b>	<b>Excusé</b>	
M. Pierre-Alain KARLEN	Syndic	
Mme Corinne BALLIF GROGNOUZ	Municipale	
M. Reynald DÄNZER	Municipal	
M. Pierre-Alain FAVROD	Municipal	
M. Roland MOOSER	Municipal	

### Ordre du jour :

1	Appel	p. 1
2	Adoption de l'ordre du jour	p. 2
3	Démission & assermentation	p. 2
4	Procès-verbal de la séance du 14 octobre 2021	p. 2
5	Communications du Bureau	p. 2
6	Communications de la Municipalité	p. 3
7	<b>Préavis no. 10-2021</b> du 15 novembre 2021 relatif au budget de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 2022	p. 3
	7.1 Rapport de la Commission des Finances et de Gestion	p. 4
	7.2. Adoption du Préavis no. 10-2021	p. 4
8	<b>Préavis no. 11-2021</b> du 15 novembre 2021 relatif à la fixation de plafonds d'endettement et de cautionnement (législature 2021-2026)	p. 5
	8.1 Rapport de la Commission des Finances et de Gestion	p. 5
	8.2 Adoption du Préavis no. 11-2021	p. 6
9	<b>Préavis no. 12-2021</b> du 15 novembre 2021 concernant des modifications du règlement communal relatif à l'utilisation de caméras de vidéosurveillance	p. 6
	9.1 Rapport de la Commission Ad hoc chargée de l'étude de cet objet	p. 6
	9.2 Adoption du Préavis no. 12-2021	p. 7
10	Divers	p. 7



Il est 20h00, M. le Président Yves PELLET souhaite la bienvenue aux Conseillers/ères ainsi qu'aux membres de la Municipalité présents pour la deuxième séance de la législature.

M. le Président informe que, selon les dernières directives du Conseil d'Etat, le port du masque est obligatoire, hormis pour l'orateur. Le certificat COVID n'est pas requis pour participer à la séance.

M. le Président cède la parole à M. Kim KAUFFMANN, secrétaire du Conseil, pour l'appel.

## **1. Appel**

- Présents : 26
- Excusés : 9
- Absents : 0

Le quorum est atteint, M. le Président invoque la bénédiction divine sur les travaux de l'Assemblée, puis il déclare cette dernière séance de 2021 ouverte.

M. le Président rappelle que les interventions des Conseillers/ères se font debout, que chaque intervenant mentionne son nom et son prénom avant de s'exprimer. Il demande de parler de manière brève, claire et précise.

Mmes Joëlle DAENZER et Sandra FAVROD fonctionneront comme scrutatrices.

## **2. Adoption de l'ordre du jour**

En l'absence de remarques, M. le Président constate que l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

## **3. Démission et assermentation**

Le 29 novembre 2021, M. le Conseiller communal Daniel WYSS a remis sa démission au Conseil. Il est remplacé par la première suppléante, Mme Chantal ISENRING. Le cérémonial d'assermentation terminé, M. le Président félicite Mme la Conseillère Chantal ISENRING et lui souhaite la bienvenue au sein du Conseil communal de Noville.

## **4. Procès-verbal de la séance du 14 octobre 2021**

En l'absence de remarques, le procès-verbal de la séance du Conseil du 14 octobre est accepté à l'unanimité.

M. le Président remercie le Secrétaire, M. Kim KAUFFMANN, pour la rédaction du document.

## **5. Communications du Bureau**

- M. le Président remercie les six personnes du Conseil ayant participé au dépouillement des votations du 28 novembre 2021. A noter, le taux de participation élevé de 68% pour ces scrutins, ainsi qu'un grand nombre de bulletins non-valables.
- Mme Patricia Dominique LACHAT, Préfète du District d'Aigle, effectuera sa visite annuelle de Commune le 15 décembre 2021. A cette occasion, Mme la Préfète procédera à la vérification de la tenue des documents du Conseil communal, de la Municipalité et de l'administration communale.
- Les indemnités des Commissions seront désormais versées par IBAN. Toutefois, les jetons de présence seront payés comptant à la fin des séances du Conseil.



## 6. Communications de la Municipalité

M. le Président transmet la parole à M. le Syndic Pierre-Alain KARLEN. Ce dernier salue l'Assemblée et cède la parole aux membres de la Municipalité :

- **M. le Municipal Pierre-Alain FAVROD :**

Travaux de mise en séparatif EC/EU du secteur Nord : le 9 décembre 2021 le bureau d'ingénieurs Herter & Wiesmann a supervisé la réception des travaux avec succès. Le revêtement définitif sera posé dans le courant du mois de mai 2022. L'entreprise ATRA procédera prochainement au décompte final des travaux. Un compte-rendu sera présenté lors du prochain Conseil.

- **M. le Syndic Pierre-Alain KARLEN :**

Démarche participative Saviez-Mouniaz : le bureau d'aménagement du territoire Repetti Sàrl rédigera une synthèse des différents ateliers de consultation ayant eu lieu en septembre et novembre 2021. Ces échanges avec la population ont été constructifs et ont recueilli un bon écho. Pour rappel, la démarche est imposée par le Canton pour désamorcer en amont d'éventuelles oppositions. Un examen préalable aura lieu auprès du Canton jusqu'à l'automne 2022.

Passerelle des Grangettes : par suite de tergiversations entre les services cantonaux DGE biodiversité et DGE hydraulique, le dossier a finalement été transmis à la DGMR (Direction générale de la mobilité et des routes) avec une demande de mise à l'enquête en vue d'une installation prévue pour mi-mars 2022. Budget du projet : CHF 175'000.-.

Formation UCV des Conseillers/ères communaux/ales du Haut-Lac : l'UCV propose une formation gratuite de deux heures pour la présentation des droits et devoirs des Conseillers/ères. L'organisation est coordonnée par la Commune de Roche. Les personnes intéressées sont priées de s'annoncer auprès du Secrétaire ou auprès de M. le Président.

Règlements communaux - Commissions à constituer : la Municipalité prévoit la révision de certains de ses Règlements communaux. Pour ce faire, les Commissions suivantes devront être constituées :

- Eaux usées (EU) et Eaux claires (EC) : Commission ad hoc et COFIGE ;
- Cimetière : Commission ad hoc ;
- Arbres : Commission ad hoc (arbres protégés, arbres d'ornement, conditions d'abattage) ;
- Émoluments en matière de construction : Commission ad hoc et COFIGE.

Il est préférable d'anticiper ce type de consultations en vue de la révision des Règlements communaux, afin d'éviter des requêtes de dernière minute.

M. le Président remercie les membres de la Municipalité pour leurs communications.



## **7. Préavis no. 10-2021 du 15 novembre 2021 relatif au budget de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 2022**

M. le Président cède la parole à M. le Syndic pour ses commentaires.

### **M. le Syndic Pierre-Alain KARLEN :**

Le budget 2022 est prudent et présente un léger excédent de charges de CHF 110'295.- sur un total de CHF 5'766'975.-. A préciser qu'il n'y a aucune corrélation avec la baisse du taux d'impôt de 3.5 points. La Municipalité prévoit des travaux d'investissement en 2022, afin de pallier une future détérioration des infrastructures. Les autres thèmes particuliers en 2022 sont le Centre scolaire intercommunal, le Syndicat AF des Fourches, le nouveau règlement sur les transports scolaires. En résumé, le budget 2022 tient la route, la situation de trésorerie est bonne. Il est très probable que l'arrêté d'imposition de 75% pourra être maintenu pour toute la durée de la législature.

M. le Président remercie M. le Syndic pour ses commentaires. Il ouvre la discussion en passant en revue les différents postes du budget. Il n'y a pas de questions. La discussion est close.

### **7.1. Rapport de la Commission des finances et de gestion**

M. le Président cède la parole à M. Christophe CARREL, président de la COFIGE qui donne lecture de son rapport que les Conseillers/ères ont reçu par courriel.

La COFIGE propose d'accepter les conclusions du Préavis proposées par la Municipalité, à savoir :

1. **d'adopter** le budget de fonctionnement 2022 tel que présenté, et bouclant sur un excédent de charges de CHF 110'295.70 ;
2. **de prendre acte** du budget d'investissement 2022 tel que présenté, d'un montant total de CHF 2'537'667.-.

M. le Président remercie M. Christophe CARREL pour son intervention et ouvre la discussion.

Complément d'information de M. le Syndic P.-A. KARLEN : pour information, la Commune de Noville bénéficie d'un cashflow (marge d'autofinancement) d'env. CHF 250'000.-, ce qui est appréciable comparé à d'autres Communes avoisinantes.

M. le Président remercie M. le Syndic. En l'absence de questions, la discussion est close.

### **7.2. Adoption du Préavis no. 10-2021**

M. le Président passe à l'adoption du Préavis no. 10-2021.

Le Conseil communal de Noville :

- Ayant pris connaissance du **Préavis no. 10-2021 du 15 novembre 2021 relatif au budget de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 2022** ;
- ayant entendu le rapport de la Commission des finances et de gestion ;
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,



décide :

1. **d'adopter** le budget de fonctionnement 2022 tel que présenté, et bouclant sur un excédent de charges de CHF 110'295.70 ;
2. **de prendre acte** du budget d'investissement 2022 tel que présenté, d'un montant total de CHF 2'537'667.-.

M. le Président passe au vote. Le Préavis no. 10-2021 est accepté à l'unanimité.

### **8. Préavis no. 11-2021 du 15 novembre 2021 relatif à la fixation de plafonds d'endettement et de cautionnement (législature 2021-2026)**

M. le Président cède la parole à M. le Syndic pour ses commentaires.

#### **M. le Syndic Pierre-Alain KARLEN :**

Le plafond d'endettement est du ressort exclusif des Communes, sans besoin d'autorisation préalable du Canton. Le principe du frein à l'endettement en appelle à la prudence des Communes. Les plafonds d'endettement et de cautionnement sont en principe fixés en début de législature. La Commune de Noville estime raisonnable de fixer un plafond d'endettement à CHF 30 millions et le plafond de cautionnement à CHF 15 millions. Elle dispose ainsi d'une certaine marge de manœuvre.

M. le Président remercie M. le Syndic pour ses commentaires et ouvre la discussion.

Il n'y a pas d'autres questions. La discussion est close.

#### **8.1. Rapport de la Commission des finances et de gestion**

M. le Président cède la parole à M. Christophe CARREL Président de la COFIGE pour la lecture de son rapport que les Conseillères et Conseillers ont reçu par courriel.

La COFIGE propose d'accepter les conclusions du Préavis proposées par la Municipalité, à savoir :

1. **de fixer** le plafond d'endettement pour emprunts à CHF 30'000'000.- ;
2. **de fixer** le plafond de cautionnement et autres formes de garanties à CHF 15'000'000.- ;
3. **de prendre acte** que ces plafonds sont fixés pour la législature.

M. le Président remercie M. Christophe CARREL pour son intervention et ouvre la discussion.

Il n'y a pas d'autres questions. La discussion est close.



## 8.2. Adoption du Préavis no. 11-2021

M. le Président passe à l'adoption du Préavis no. 11-2021.

Le Conseil communal de Noville :

- ayant pris connaissance du **Préavis no. 11-2021 du 15 novembre 2021 relatif à la fixation de plafonds d'endettement et de cautionnement (législature 2021-2026)** ;
- ayant entendu le rapport de la Commission des finances et de gestion ;
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

décide :

1. **de fixer** le plafond d'endettement pour emprunts à CHF 30'000'000.- ;
2. **de fixer** le plafond de cautionnement et autres formes de garanties à CHF 15'000'000.- ;
3. **de prendre acte** que ces plafonds sont fixés pour la législature.

M. le Président passe au vote. Le Préavis no. 11-2021 est accepté à la majorité avec 1 avis contraire.

## 9. Préavis no. 12-2021 du 15 novembre 2021 concernant des modifications du règlement communal relatif à l'utilisation de caméras de vidéosurveillance

M. le Président cède la parole à M. le Municipal Reynald DAENZER pour ses commentaires.

### M. le Municipal Reynald DAENZER :

Pour ce préavis, il s'agit de modifications purement formelles. M. le Municipal laisse le soin au rapporteur de la Commission ad hoc d'apporter les précisions nécessaires au sujet des trois changements dans le Règlement.

M. le Président remercie M. le Municipal pour ses commentaires et ouvre la discussion.

Il n'y a pas de questions. La discussion est close.

### 9.1. Rapport de la Commission Ad hoc chargée de l'étude de cet objet

M. le Président cède la parole à M. Guillaume TROLLUX, Président de la Commission ad hoc, pour la lecture de son rapport que les Conseillères et Conseillers ont reçu par courriel.

La Commission ad hoc propose d'accepter les conclusions du Préavis telles que proposées par la Municipalité.

M. le Président remercie M. Guillaume TROLLUX pour son intervention et ouvre la discussion. En l'absence de questions, la discussion est close.



## 9.2. Adoption du Préavis no. 12-2021

M. le Président passe à l'adoption du Préavis no. 12-2021.

Le Conseil communal de Noville :

- ayant pris connaissance du **Préavis no. 12-2021, du 15 novembre 2021, concernant des modifications du règlement communal relatif à l'utilisation de caméras de vidéosurveillance** ;
- ayant entendu le rapport de la Commission des finances et de gestion ;
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

décide :

1. **d'approuver** les modifications du règlement communal relatif à l'utilisation de caméras de vidéosurveillance ;
2. **d'en fixer l'entrée en vigueur** dès l'approbation par le chef du Département concerné ;

M. le Président passe au vote. Le Préavis no. 12-2021 est accepté à l'unanimité.

## 10. Divers

M. le Président sollicite l'Assemblée pour d'éventuels Divers.

Question de Mme Sandra FAVROD : quelle est la nature des travaux sur la Route d'Evian à la sortie de Noville ?

Réponse de M. le Syndic P.-A. KARLEN : il s'agit d'une intervention de l'Etat de Vaud pour la mise à niveau des regards qui présentaient des irrégularités. Ces travaux sont maintenant terminés avec un goudronnage final des zones concernées.

Question de M. Patrick KIRCHHOFER : quel est l'avis de la Municipalité au sujet du questionnaire déployé en ligne par la Fondation des Grangettes, concernant les conditions d'accès à la réserve naturelle, notamment sur la question d'un accès payant ?

Réponse de M. le Syndic P.-A. KARLEN : l'enquête a été ordonnée par la Fondation des Grangettes en collaboration avec la HES du Valais. Les Communes avoisinantes ont été consultées. M. le Syndic a apporté quelques corrections formelles au questionnaire. L'idée d'un accès payant à la Réserve semble aberrante. Il sera intéressant de voir le rapport des résultats de l'enquête.

Question de M. Patrick KIRCHHOFER : à qui appartiennent les parcelles constituant la Réserve naturelle des Grangettes ?

Réponse de M. le Syndic P.-A. KARLEN : il s'agit d'un mélange de plusieurs propriétaires : des privés, la Fondation et le Canton. Le livre « Noville & Rennaz » fournit des informations détaillées à ce sujet.

Information de Mme Muriel AUBERSON : Mme Auberson donne quelques informations concernant l'ASPIHL (Association scolaire et parascolaire intercommunale du Haut-Lac). Le budget 2022 de l'ASPIHL a été approuvé lors du dernier Conseil. L'association a repris la totalité de la gestion des tâches communales relatives aux Ecoles. Par conséquent, deux employées de commerce à 40% ont été recrutées. Les charges pour 2022 totaliseront CHF 5.32 millions. La Commune de Noville prendra à sa charge 11.94% de ce montant (taux fixé selon une clé de répartition en fonction du nombre d'habitants et du nombre d'élèves).



Question de M. Marcel BISELX : où en est-on avec la réfection des dessertes agricoles ?

Réponse de M. le Municipal Roland MOOSER : la Commune est en attente d'une réponse de la Direction générale des routes et de la mobilité. En principe, une réponse est attendue pour début janvier 2022, puis cela devrait s'enchaîner rapidement avec un début des travaux au printemps 2022.

Information de Mme Antoinette DAPPLES DÜNNER : Mme Dapples Dünner exhorte l'Assemblée à participer aux Fenêtres de l'Avent qui sont en cours dans la Commune. Le programme peut être consulté sur [www.noville.ch](http://www.noville.ch), ainsi que sur le tout-ménage qui a été distribué. Les rencontres se déroulent dans le respect des normes sanitaires, et ce sont des moments de partage qui font du bien en cette période de pandémie.

Question de M. Kevin GRANGIER : les buts du terrain de football à côté de la place de jeu sont dans un mauvais état. Les filets des buts sont arrachés et troués, et le gazon devant les buts est inexistant. Est-il possible de remettre tout cela en état ?

Réponse de M. le Syndic P.-A. KARLEN : la pose de nouveaux filets et de rouleaux de gazon spécialement robuste est prévue. Les infrastructures de la place de jeu et du terrain de football sont souvent exposées au vandalisme.

M. le Président remercie les membres de l'Assemblée pour leur présence et le travail accompli. Il remercie également les employés communaux qui œuvrent dans l'ombre, mais dont le travail est crucial. M. le Président adresse ses vœux pour les Fêtes de fin d'année et clôt la séance.

La séance est close à 21h27

Yves PELLET  
Président

Kim KAUFFMANN  
Secrétaire

**Agenda des séances 2022:**

Mercredi, 16 mars 2022

Jeudi, 16 juin 2022

Jeudi, 13 octobre 2022

Vendredi, 9 décembre 2022